



20 août 2012

Procédure de consultation

Micromécanicienne CFC/micromécanicien CFC

Veillez retourner le présent formulaire à michel.fior@bbt.admin.ch d'ici au 31 août 2012

Veillez utiliser uniquement ce formulaire. Afin de faciliter le dépouillement des nombreux documents, nous vous prions d'observer les points suivants:

- **Les prises de position sont rédigées avec concision (dans la mesure du possible).**
- **Les passages sont cités avec leur référence (article, alinéa pour les ordonnances sur la formation; page, chapitre, paragraphe ou phrase pour le plan de formation). Il est inutile de les recopier entièrement.**
- **La taille des tableaux ci-après peut être agrandie en fonction de l'importance des prises de position.**
- **Les participants à la consultation envoient à l'OFFT une version électronique des prises de position.**
- **Les prises de position qui parviennent après l'échéance ne peuvent pas être prises en considération.**

Merci de votre collaboration.

PRISE DE POSITION PAR:

SDK-CSD, Elsauerstrasse 2a, 8352 Elsau, maja_zehnder@bluewin.ch



PRISES DE POSITION

1) Remarques générales

Il était nécessaire de revoir le métier de micromécanicien. Ce métier correspond aux besoins des entreprises du domaine de la microtechnique et de l'horlogerie.

Par contre, il ne faut pas concurrencer un métier existant. C'est-à-dire le mécanicien de production option décolletage qui remplit parfaitement l'option décolletage du micromécanicien.

La profession de base d'un métier ne doit pas offrir trop d'options. Celles-ci sont à offrir dans une formation continue.



2) Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Art.	Al., let.	Remarque/Recommandation
-------------	------------------	--------------------------------

Préambule	
-----------	--

1	2 b	L'orientation décolletage est à supprimer, car elle est contenue dans le mécanicien de production. Il n'y a pas de raison qui justifie d'augmenter la durée de la formation de 3 à 4 ans. Mécanicien de production 3 ans et micromécanicien 4 ans.
17	b	Il serait judicieux de pouvoir choisir entre un travail TPI et un TPP (travail de production prescrit) 10-20 heures. Les micromécaniciens sont formés principalement dans les écoles de métier à plein temps. Il est donc préférable de leur faire passer un examen TPP, ce qui permet de les qualifier selon les mêmes critères. Le TPI est plus indiqué pour les apprentis formés en entreprise afin qu'ils puissent travailler sur un produit spécifique à celle-ci.
18	a	Les connaissances professionnelles doivent être une note éliminatoire. Lors de la procédure de qualification le candidat doit atteindre une note supérieure ou égale à 4.0. L'expérience dans d'autres professions (professions swissmem) à montrée qu'il n'était pas judicieux que la note des connaissances professionnelles ne soit pas éliminatoire.



3) Plan de formation

Page	Chapitre	Remarque/Recommandation
4/30	Introduction	Les connaissances professionnelles spécifiques en 4 ^{ème} année ne conviennent pas, car les effectifs ne permettront pas d'ouvrir des classes. Les autorités cantonales ne seront pas d'accord d'ouvrir des classes avec 2 – 5 apprentis. D'autre part, il s'agit de la formation initiale de base d'un métier. Les connaissances professionnelles peuvent sans autre être dispensées en formation commune pour les différentes options.
26/30	Cours interentreprises Durée	Les cours interentreprises doivent couvrir la formation de base et garantir la réussite des examens partiels. La formation spécifique ne se fait pas en cours interentreprises mais en entreprises vu que celle-ci sont spécialisée dans le domaine choisi pour leurs apprentis. Première année : min. 20 jours de mécanique de base Deuxième année : 10 jours de répétition et de préparation aux examens partiels. En 3 et 4ème années les apprentis n'ont plus de cours interentreprises et seront formé en entreprises dans le domaine spécifique choisi.